

Project Title

Canadian Coast Guard Tahsis Search and Rescue Station – Wharf Reconstruction

Notice of Determination

Tahsis Village, B.C. – **February 27, 2023** – Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada have decided that the proposed project Canadian Coast Guard Wharf Reconstruction in Tahsis, B.C. is not likely to cause significant adverse environmental effects.

In making this determination, Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada considered the following factors and environmental aspects:

Factors

- Impacts on rights of Indigenous peoples: engagement has confirmed that the activities within the project will not have a negative impact on their rights
- Indigenous knowledge: project activities will not negatively impact the surrounding traditionally used land and water
- Comments received from the public: no public comments were received

Environmental aspects

- Water and sediment quality
- Coastal riparian and shoreline
- Marine mammal transit
- Fish and fish habitat
- Migratory birds

Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada are satisfied that there is little potential for the project to cause adverse environmental effects on areas of federal jurisdiction. Environmental effects that are within provincial jurisdiction would be addressed through provincial regulations.

Therefore, Fisheries and Oceans Canada may exercise any power, perform any duty or function, or provide financial assistance to enable the project to be carried out in whole or in part.

Titre du projet

Station de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne de Tahsis – Reconstruction du quai

Avis de détermination

Village de Tahsis, C.-B. – **28 février** – Pêches et Océans Canada et Transports Canada a décidé que le projet de reconstruction du quai de la Station de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne de Tahsis , C.B. n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Pour prendre cette décision, le ministère des Pêches et des Océans et Transports Canada a tenu compte des facteurs et les aspects environnementaux :

des facteurs

- Impacts sur les droits des peuples autochtones : l'engagement a confirmé que les activités menées dans le cadre du projet n'auront pas d'impact négatif sur leurs droits
- Connaissances indigènes : les activités du projet n'auront pas d'impact négatif sur les terres et les eaux environnantes traditionnellement utilisées
- Commentaires reçus du public : aucun commentaire du public n'a été reçu

les aspects environnementaux

- Qualité de l'eau et des sédiments
- Rivière et littoral
- Le transit des mammifères marins
- Les poissons et leur habitat
- Oiseaux migrateurs

Pêches et Océans Canada et Transports Canada doivent convaincre que le projet n'est pas susceptible de causer des effets environnementaux négatifs dans les domaines de compétence fédérale. Les effets environnementaux qui relèvent de la compétence provinciale seraient traités par le biais de réglementations provinciales.

Par conséquent, Pêches et Océans Canada peut exercer tout pouvoir, accomplir toute tâche ou fonction, ou fournir une aide financière pour permettre la réalisation du projet en tout ou en partie.